



## NOTE CONCEPTUELLE

### “Médias, justice et état de droit: les contrepoids du pouvoir”

04 Mai 2018, Hotel AFRICA - Tunis



### 1. La journée du 3 mai

Tous les ans, la Journée mondiale de la liberté de la presse permet de célébrer les principes fondamentaux de la liberté de la presse, d'évaluer la liberté de la presse à travers le monde, de défendre l'indépendance des médias et de rendre hommage aux journalistes qui ont perdu leur vie dans l'exercice de leur profession.

Le 3 mai a été proclamée Journée mondiale de la liberté de la presse par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, suivant la recommandation adoptée lors de la vingt-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO en 1991.

### 2. Thème universel de la Journée 2018

Cette année l'UNESCO célébrera la journée de la liberté de la Presse (JMLP) sous le thème global “Médias, justice et état de droit: les contrepoids du pouvoir”. La conférence mondiale aura lieu **du 02 au 03 Mai à Accra, Ghana** et portera sur les questions des médias et de la transparence du processus politique, de l'indépendance du



ال نقابة الوطنية للصحفيين التونسيين  
Syndicat National des Journalistes Tunisiens



système judiciaire et de ses connaissances en matière de médias et de la responsabilité des institutions de l'Etat vis-à-vis du public. La journée sera aussi l'occasion d'examiner les défis actuels de la liberté de la presse en ligne.

### 3. Célébration de la Journée en Tunisie

En partenariat avec le Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT), l'Association des Magistrats Tunisiens (AMT) et les organisations de la société civile active dans le domaine de la défense de la liberté d'expression et la liberté de la presse et des médias en Tunisie, le Bureau de projets de l'UNESCO en Tunisie et le Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR) en Tunisie soutiendront l'organisation d'une conférence-débat d'une demi-journée qui se tiendra **le 04 Mai 2018** à l'Hotel **AFRICA** à Tunis. La conférence portera sur le thème de **“Médias, justice et état de droit: les contrepoids du pouvoir”**

La conférence mettra l'accent sur la situation de la liberté de la presse en particulier le processus de la réforme légale ; les atteintes à la liberté de la presse et l'indépendance du pouvoir judiciaire et la question l'impunité.

La conférence sera une occasion de sensibilisation autour d'un nouveau cadre légal progressif régissant la liberté de la Presse et la régulation de la communication audiovisuelle, un nouveau cadre qui remplacera les décret-loi 115 et 116.

La conférence sera également une occasion pour la promotion du rôle du système judiciaire tunisien dans la protection de la liberté d'expression et de la presse et pour mettre fin à l'impunité.

La conférence s'articulera autour de deux panels thématiques: le premier traitera la liberté de la presse à la lumière des nouvelles initiatives législatives et le deuxième panel discutera des bonnes pratiques judiciaires et de l'indépendance de la magistrature en tant que garanties de la liberté de la presse.



ال نقابة الوطنية للصحفيين التونسيين  
Syndicat National des Journalistes Tunisiens



D'un autre côté, la conférence sera une plateforme pour appuyer les radios associatives tunisiennes et ce à travers une présentation de la situation des radios associatives suivie par la signature de la charte de référence déontologique « Charte de Douz »<sup>1</sup>.

#### 4. Contexte national

La réforme légale courante du cadre légal gouvernant la liberté d'expression, de presse et de l'information, qui a commencé dès 2011, est considérée comme une réussite jusqu'à ce jour. La célébration de la JMLP a toujours représenté, pour la communauté nationale, une occasion pour mettre en avant les acquis de la liberté de la presse mais aussi ses défis. (le 03 Mai coïncide avec la célébration de date de l'annonce de la mise en place de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle(HAICA) suite à une mobilisation de la société civile réclamant la mise en œuvre du décret-loi 116 relatif à l'audiovisuel ).

L'année 2017-2018 a été marquée par un plaidoyer continue de la société civile exprimant des préoccupations sérieuses au sujet de la liberté de la presse, la communication audiovisuelle et l'indépendance de la justice. La HAICA, de son côté a partagé les mêmes préoccupations concernant le projet de loi sur la communication audiovisuelle.

Ce contexte, a été globalement marqué par les évènements suivants :

- Le 20 juin 2017, 16 organisations nationales et internationales<sup>2</sup> ont adressé une lettre aux trois présidents de la République, du Gouvernement et de

<sup>1</sup> Charte de Douz a été élaborée suite aux recommandations du workshop des radios associatives lors de la célébration de la journée mondiale de la radio à Douz en mois de Février 2018

<sup>2</sup> La Ligue tunisienne des droits de l'homme ; Le comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT) ; Le centre de Tunis pour la liberté de la presse (CTLP) ; Le Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux (FTDES) ; Le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT) ; L'Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement (AFTURD) ; l'association tunisienne de défense des valeurs



- l'Assemblée des Représentants du Peuple pour exprimer leur préoccupation concernant le projet de loi sur l'Instance de la communication audiovisuelle, élaboré par le Ministère chargé des Relations avec les instances constitutionnelles et la société civile.
- Le 20 Novembre 2017, des organisations nationales ont adressé une lettre à l'UNESCO et au HCDH pour exprimer leur préoccupation concernant ce projet de loi sur l'Instance de la communication audiovisuelle jugé contraire aux acquis de la Constitution en matière de liberté d'expression et d'information et à l'indépendance de l'audiovisuel et incompatible avec les standards internationaux pour la protection de la liberté de l'information.
  - Le 30 Janvier 2018, 23 organisations nationales et internationales ont appelé au retrait immédiat du projet de loi sur l'Instance de la communication audiovisuelle, exprimant leurs réserves par rapport au processus de consultation publique autour du projet et mettant en garde contre la dispersion et la division du cadre législatif du secteur de l'audiovisuel et les menaces sérieuses à l'indépendance de l'instance de communication audiovisuelle.
  - Le 2 février 2018, les journalistes ont observé une « journée de colère pour la presse tunisienne », à l'appel du SNJT, pour protester contre des menaces et exactions policières après une série d'incidents relatifs à l'intimidation des journalistes dans l'exercice de leur profession.
  - Le 27 Février 2018, plusieurs organisations de la société civile ont dénoncé dans un communiqué conjoint les « pressions » exercées par les syndicats des

---

universitaires ; L'Association Vigilance pour la Démocratie et l'Etat Civique ; La Fédération internationale des journalistes (FIJ) ; Le réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme ; Article 19 ; Reporters sans frontières (RSF) ; International media support (IMS) ; Al Bawsala ; CM ; l'Union tunisienne des médias associatifs (UTMA)



snjt

ال نقابة الوطنية للصحفيين التونسيين  
Syndicat National des Journalistes Tunisiens



forces de sécurité sur la justice qui investiguait en cours des policiers présumés coupables de crime torture.

## 5. Objectifs de la réunion :

- Dresser un état des lieux sur la liberté de la presse et l'indépendance de la magistrature en Tunisie et favoriser une compréhension mutuelle et un dialogue constructif entre les deux secteurs.
- Présenter l'initiative de la société civile pour un nouveau projet de loi /code de presse qui sera présenté bientôt au gouvernement.
- Encourager un dialogue inclusif en vue d'aboutir à des compromis entre les représentants de la société civile, les instances de régulation et le législateur sur l'amélioration du contenu du projet de loi sur la communication audiovisuelle et la nouvelle instance l'ICA
- Sensibiliser le système judiciaire et les juges sur leur rôle dans la protection de la liberté d'expression et la lutte contre l'impunité.
- Promouvoir et appuyer les radios associatives et le pluralisme des médias.

## 6. Programme thématique et participants:

La conférence sera sous forme d'un débat ouvert à travers des questions / réponses / débat sur des sous-thèmes qui seront évoqués par le modérateur de chaque panel. Elle réunira environ 100 participants des secteurs des médias et de la justice ainsi que des représentants des instances indépendantes, de la société civile et des défenseurs des Droits de l'Homme actifs dans le domaine de la promotion et la protection de la liberté de l'expression, du parlement et du gouvernement.



ال نقابة الوطنية للصحفيين التونسيين  
Syndicat National des Journalistes Tunisiens



## Programme

**08H30 – 08hH45:** Enregistrement

**08H45 - 08H50 :** Mot de bienvenue et message de l'UNESCO à l'occasion de la journée Mondiale de la Liberté de la Presse 2018

**08h45 – 10h30:**

**Panel 1:** La liberté d'expression et de la presse à la lumière des nouvelles initiatives législatives

-**Modérateur:** **M. Aymen Zaghdoudi**, expert – juriste

- **Rapporteur:** **M. Ayoub Ghemsi**, expert- avocat

- **Panélistes:**

- Représentant de la Commission des Droits et Libertés à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) : **M. Naoufil Jammeli**
- Représentant du Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT) : **M. Neji Bghouri**
- Représentante de la société civile : **Mme Saloua Ghazouani**
- Représentant de la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) : **M. Nouri Lajmi**
- Représentant de l'Instance Nationale de l'Accès à l'Information (INAD): **M. Imed Hazgui**

**10H30 – 10H45:** Pause-café

**10H45 – 12H15:**

**Panel 2 :** La justice et la liberté d'expression et de la presse



ال نقابة الوطنية للصحفيين التونسيين  
Syndicat National des Journalistes Tunisiens



-**Modératrice** : **Mme Isaaf Ben Khalifa**, officier de droits de l'Homme (HCDH)

-**Rapporteur** : **M. Aymen Zaghdoudi**, juriste-expert

-**Témoignages**: Cas d'intimidation de la liberté d'expression et de la presse

\* **M. Thameur Mekki**, *Nawaat*

\* **M. Salam Mlik**, *Djerid FM*

-**Panélistes** :

- Représentant de l'Association des Magistrats Tunisiens (AMT) : **M. Anas Hmedi**
- Représentant du Ministère de la Justice: **M. Ghazi Jribi**
- Représentant du Conseil Supérieur de la Magistrature : **Mme Sihem Bouajila**
- Avocat et conseiller de l'Unité de Monitoring et de Documentation sur les atteintes portées aux journalistes : **M. Mondher Cherni**

**12H15 – 13H00:**

**Panel 3** : Médias communautaires : acteur clef dans la promotion du pluralisme et de la diversité médiatique.

- Représentant de l'Union Tunisienne des Médias Associatives (UTMA) : **M.Salam Mlik et Mme Hayet Samari** : Situation des radios associatives en Tunisie et présentation de leur charte de déontologie « Charte de Douz »
- Signature de la charte par les Radios associatives
- Clôture

**13H00 – 14H00:** Pause -déjeuner

**7. Heure et Lieu** : Hôtel **AFRICA**, vendredi, **04 Mai** 2018 à partir de **08h30**.  
La conférence sera clôturée par un repas collectif au restaurant de l'Hôtel à **13h30**.